

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN CONCERNANT LE BUDGET 2019

SITUATION AU 12 NOVEMBRE 2018

2. Modification du règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux

La commission financière relève que la commune de Saint-Martin se doit de respecter la législation cantonale en matière d'eaux usées qui prévoit un taux de couverture de 100 % de la rubrique 71 « Protection des eaux ». Depuis quelques années déjà, lors du contrôle annuel des comptes, du bilan et de l'endettement, le Service des communes rappelle la commune de Saint-Martin qu'elle ne respecte toujours pas cette exigence.

Avec l'acceptation de ce nouveau règlement, conforme à la législation cantonale en vigueur, cette obligation sera enfin remplie.

Elle relève également que ce nouveau règlement a été préavisé favorablement tant par le Service des communes que par le Service de l'environnement. Elle remercie également l'exécutif de l'avoir soumis à Monsieur Prix (surveillant des prix de la Confédération) ; ce qui n'était pas une obligation.

Etant bien consciente que ces changements impacteront financièrement à la hausse la plupart des ménages de la commune, la commission financière recommande à l'assemblée communale d'accepter le nouveau règlement, tel que présenté. En cas de refus, la commission financière précise qu'elle ne pourra pas se prononcer sur le budget 2019 actuel, étant donné qu'il tient compte d'une hausse des différentes taxes dans ce domaine.

5.1. Budget de fonctionnement 2019

Le 12 novembre 2018, la commission financière a rencontré Monsieur Gérard Buchs, syndic, et Monsieur Georges-Henri Débois, vice-syndic et responsable du dicastère "Finances et impôts", dans le but d'examiner le budget arrêté par le conseil communal. Messieurs Buchs et Débois ont répondu à toutes nos questions. Ils ont également commenté certains postes en particulier et apporté des informations complémentaires. La commission financière considère que le budget de **fonctionnement 2019** est complet et réaliste.

Toutefois, elle tient à donner quelques précisions quant à la fusion, en août 2019, des cercles scolaires de Saint-Martin et de Le Flon. En effet, à partir de cette date, il n'existera plus qu'un seul cercle scolaire. Ce changement d'organisation a été pris en compte dans le budget 2019 de la manière suivante : un budget standard a été élaboré pour les sept premiers mois de l'année (jusqu'en juillet) puis les données du nouveau mode de fonctionnement ont été prises en compte à partir du mois d'août (5 mois).

Par ailleurs, l'adaptation du financement des bus scolaires intervient dans le budget 2019 avec la fin de la participation du canton dans les frais de transport.

Avec ces différentes considérations, il est prématuré de tirer des conclusions sur l'impact financier de ce nouveau mode de fonctionnement. Dans le courant de l'automne 2019, lors de l'élaboration du budget 2020, la commission financière demande à l'exécutif communal qu'une analyse détaillée soit établie, afin de pouvoir connaître plus précisément les répercussions de cette fusion dans les comptes de la commune et cela à but d'information à la population. Elle propose que le réalisé 2018 de cette rubrique soit comparé avec le budget 2020 qui, lui, se basera sur une année de fonctionnement du nouveau cercle scolaire.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN CONCERNANT LE BUDGET 2019

SITUATION AU 12 NOVEMBRE 2018

La commission financière n'a pas d'autres remarques particulières à émettre et recommande à l'assemblée communale d'approuver le budget de **fonctionnement 2019** tel que présenté par le conseil communal, et qui prévoit un déficit de CHF 72'909.--.

Aussi, elle profite de cette occasion pour remercier MM. Buchs et Débois pour leur disponibilité lors de la séance du 12 novembre dernier. Elle adresse également ses remerciements à l'ensemble du conseil communal ainsi qu'à la boursière communale, Madame Carole Savoy, pour le travail effectué.

Comme déjà relevé lors de l'assemblée communale du 14 mai dernier, la commission financière réitère ses remerciements à Madame Christine Rigolet, ancienne boursière communale, pour la très bonne collaboration et lui souhaite ses meilleurs vœux pour la suite.

5.2. Budget des investissements 2019

En ce qui concerne le budget **des investissements 2019**, la commission financière fait les commentaires suivants :

5.2.1. Acquisition d'un tracteur pour le gazon

La commission financière n'a aucune remarque particulière à émettre sur cet investissement et propose à l'assemblée communale de l'accepter.

5.2.2. Réfection de routes AF communales et privées

La commission financière relève que la confédération subventionne cet investissement à raison de 30 % et le canton à raison de 27 %. Il est dès lors intéressant de continuer à améliorer le réseau routier communal tant que les moyens le permettent. La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement.

5.2.3. Mise à jour du PGEE et relevés des canalisations communales et privées

La commission financière n'a aucune remarque particulière à émettre sur cet investissement. Elle propose à l'assemblée communale de l'accepter.

5.2.4. Construction d'un accès pavé à l'église

La commission financière propose à l'assemblée communale de l'accepter, sous réserve de l'acceptation, par le conseil paroissial, d'un financement de sa part à hauteur de 50 %.

Saint-Martin, le 28 novembre 2018



Le président : Jean-Luc Maillard



La secrétaire : Catherine Heimann